



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PERMANENT

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2019

OJ N°53 - Cohésion sociale. Solidarités.

Convention de partenariat avec la Maison des Adolescents Adoenia et attribution de subvention au titre de l'année 2019.

Date de la convocation : 9 octobre 2019.

Nombre de conseillers en exercice : 69.

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

PRESENTS :

ALZURI Emmanuel, ARRABIT Bernard, BAUDRY Paul, BÉHOTÉGUY Maïder (à compter de l'OJ N°12), BERARD Marc (jusqu'à l'OJ N°40), BERTHET André, BIDEGARAY Barthélémy, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony, BOSCO Dominique, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, CACHENAUT Bernard (à compter de l'OJ N°11), CARRERE Bruno, CHASSERIAUD Patrick (à compter de l'OJ N°6), CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Antton (à compter de l'OJ N°10), DAGORRET François, DE CORAL Odile, DESTIZON Patrick, DEVEZE Christian, DUBLANC Gilbert, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ELISSALDE Philippe, ETCHEGARAY Jean-René, EYHERABIDE Pierre, FOURNIER Jean-Louis, GASTAMBIDE Arño (à compter de l'OJ N°11), GONZALEZ Francis, GUILLEMOTONIA Pierre, HIRIGOYEN Roland, IBARRA Michel, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain, IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre, JOCOU Pascal (à compter de l'OJ N°24), KEHRIG-COTTENÇON Chantal (à compter de l'OJ N°23), LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LAMERENS Jean-Michel, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques, MILLET-BARBÉ Christian (à compter de l'OJ N°4), NARBAÏS-JAUREGUY Éric, NOUSBAUM Pierre-Marie, OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°15), POULOU Guy (à compter de l'OJ N°29), SAINT ESTEVEN Marc, UGALDE Yves (jusqu'à l'OJ N°8), THEBAUD Marie-Ange, VEUNAC Jacques, VEUNAC Michel.

ABSENTS OU EXCUSES :

BORDES Alexandre, CARPENTIER Vincent, DE LARA Manuel, DEQUEKER Valérie, ETCHEBEST Michel, HAYE Ghislaine, HIRIART Michel, INCHAUSPÉ Beñat, IRIGOYEN Jean-François, LACASSAGNE Alain, LASSERRE-DAVID Florence, LAUQUÉ Christine, LEIZAGOYEN Sylvie, MIALOCQ Marie-José, MOTSCH Nathalie, OLÇOMENDY Daniel, SOROSTE Michel.

PROCURATIONS :

BORDES Alexandre à HIRIGOYEN Roland, HAYE Ghislaine à DESTIZON Patrick, OLÇOMENDY Daniel à LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste,

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Marc SAINT ESTEVEN.

Modalités de vote : vote à main levée.

OJ N°53 - Cohésion sociale. Solidarités.**Convention de partenariat avec la Maison des Adolescents Adoenia et attribution de subvention au titre de l'année 2019.**

Rapporteur : Monsieur Bernard CACHENAUT.

Mes chers collègues,

La Maison des Adolescents Adoenia est, depuis fin 2009, un service intégré au sein du pôle Femme-Mère-Enfant du Centre Hospitalier de la Côte Basque.

Elle a pour objet d'apporter une réponse préventive en santé, et plus largement, de prendre soin et d'accompagner les adolescents et leurs familles en leur offrant un temps d'échanges et de rencontres.

Elle accueille principalement des adolescents âgés de 11 à 19 ans, ainsi que leurs familles, dans des missions de prévention, de dépistage des risques et des troubles pouvant occasionner un mal-être.

Avec son équipe pluridisciplinaire, elle déploie son activité autour de trois missions :

- Une mission d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et d'orientation, à travers des permanences réalisées dans 9 localités du Pays Basque :
 - Bayonne (Avenue Lahubiague) trois demi-journées par semaine : le lundi, mercredi et vendredi et un lundi par mois.
 - Bayonne rive droite, Biarritz et Cambo-les-Bains : un vendredi par mois.
 - Saint-Palais, Saint-Jean-Pied-de-Port et Bidache : un lundi par mois.
 - Hasparren : tous les mercredis.
 - Hendaye et Saint-Jean-de-Luz : deux jeudis par mois.
- Des interventions collectives dans des établissements scolaires (collèges et lycées), ainsi que dans d'autres lieux (centres sociaux, espaces jeunes).
- Des actions partenariales, en réponse à des sollicitations ou dans le cadre de dispositifs, comme les contrats locaux de santé, les contrats locaux d'aide à la scolarité. Adoenia participe au dispositif « Les Promeneurs du Net » piloté par la Caisse d'Allocations Familiales. Ce projet cherche à développer une présence éducative sur Internet auprès des jeunes. Un réseau numérique structuré autour d'intervenants jeunesse a été mis en place sur le territoire du Pays Basque.

Eléments de bilan – Année 2018 :

Les permanences ont trouvé leur place dans le dispositif de prévention ; de nombreux acteurs du territoire sollicitent Adoenia pour des prises de rendez-vous.

583 entretiens (adolescents / parents / familles) ont été réalisés (contre 588 en 2017), parmi lesquels 405 à Bayonne et 178 dans les autres permanences. Les entretiens avec les adolescents sont en augmentation : 237 sur 583 (40%) en 2018 contre 201 entretiens (34 %) en 2017.

Le délai pour un premier rendez-vous était en moyenne de 14 jours pour un adolescent, 12 jours pour un parent (17 jours en 2017) et 17 jours pour une famille. Le projet invite à répondre dans un délai de 15 jours maximum.

Au cours des 54 interventions réalisées hors les murs, 2 697 personnes (+16%) ont été rencontrées, dont 1 966 adolescents (1852 en 2017, 1720 en 2016, 758 en 2015) en participant à des actions en lien avec le milieu scolaire, avec les centres sociaux et les espaces jeunes.

Des journées de formation / sensibilisation auprès d'animateurs et d'éducateurs jeunesse ont été réalisées avec pour enjeu qu'Adoenia puisse s'appuyer sur des relais et ainsi démultiplier son action.

Une enquête sur la jeunesse au Pays Basque a été menée avec un réel succès (7 000 passations). La diffusion des résultats a pris trois formes :

- La production d'un rapport de recherche disponible sur : <http://www.adoenia.fr>. Ce rapport rassemble l'ensemble des données permettant une meilleure compréhension du rapport des jeunes au territoire, aux habitudes de communication et aux problématiques sanitaires et sociales rencontrées.
- L'organisation d'une journée de restitution le 29 novembre 2018 à Bayonne prolongeant l'échange et la réflexion avec des professionnels de l'adolescence.
- Une vidéo présentant les principales données à destination des jeunes. Cette vidéo, diffusée sur demande dans les collèges et les lycées, permet de transmettre aux principaux intéressés les résultats de l'enquête dont ils/elles sont les premiers acteurs.

Un traitement plus approfondi du rapport de recherche est prévu au cours de l'année 2019, afin de dégager des pistes d'actions opérationnelles pour les professionnels de la jeunesse.

Partenariat 2019 :

La nouvelle convention de partenariat proposée pour l'année 2019 définit les modalités opérationnelles et financières entre la Communauté d'Agglomération Pays Basque et la Maison des Adolescents Adoenia. Elle prévoit de :

- Maintenir la mission d'accueil et d'écoute selon la même intensité et la même fréquence qu'en 2018 à travers les permanences organisées à : Bayonne (siège Adoenia et rive droite), Biarritz, Bidache, Cambo-les-Bains, Hasparren, Hendaye, Saint-Jean-de-Luz, Saint-Jean-Pied-de-Port, Saint-Palais.
- Poursuivre l'expérimentation « Les promeneurs du Net » sur l'ensemble du Pays Basque.
- Réaliser une journée de formation/sensibilisation aux problématiques adolescentes auprès des animateurs/éducateurs jeunesse du Pays Basque (accueils de loisirs, services jeunesse, clubs sportifs...), démultipliée sur quatre secteurs géographiques afin de toucher les différents territoires du Pays Basque.
- Renforcer son équipe de manière à couvrir un niveau de présence satisfaisant dans les différentes permanences.

Du point de vue financier, il est proposé d'octroyer un financement de 60 500 € à la Maison des Adolescents Adoenia correspondant à la somme des points suivants :

- En 2018, la Communauté d'Agglomération a octroyé une subvention de 18 000 € à la Maison des Adolescents Adoenia afin de poursuivre les permanences auparavant financées par la Communauté de Communes Amikuze, de permettre l'expérimentation « Les promeneurs du net » et des actions collectives (formation / sensibilisation auprès d'animateurs et d'éducateurs jeunesse).
- A partir du 1^{er} janvier 2019, au titre de sa compétence en matière de développement social à l'échelle du Pays Basque, et notamment en termes d'accompagnement et de prévention des adolescents, la contribution de la Communauté d'Agglomération vient se substituer aux appuis financiers octroyés jusqu'alors par les communes de Hasparren, Bayonne, Biarritz, Saint-Jean-de-Luz et Hendaye et par le CIAS Baigorri-Garazi (fusionné dans un CIAS unique au 1^{er} janvier 2019). Ces contributions cumulées, s'élevaient à 32 500 €. Ce transfert a été validé par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.
- Par ailleurs, dans le cadre d'un Appel à Projets, la Mutualité Sociale Agricole a accordé une contribution de 10 000 €, en 2018, pour les permanences de Cambo-les-Bains et Bidache. Cette participation financière n'est pas renouvelée en 2019.

Budget Adoenia 2019

Dépenses	€	Recettes	€
Dépenses de personnel	319 351	ARS	178 213
Dépenses hôtelières et générales	58 577	Etat	3 500
Dépenses d'amortissement et provisions	1 754	Département	10 000
Total charges directes	379 682	CAF	21 000
Dépenses indirectes	56 952	Région	18 000
		Communauté d'Agglomération Pays Basque	60 500
		Autres produits	1 400
		Fonds propres CHCB	144 021
Total charges	436 634	Total recettes	436 634

Vu la délibération du Conseil communautaire du 24 février 2017, modifiée par délibération du Conseil communautaire du 16 décembre 2017, portant délégation au Conseil permanent de certaines attributions, notamment en matière de « Contrats ou conventions de partenariat conclus avec divers organismes (y compris collectivités et établissements publics) dans le cadre des politiques communautaires, avenants aux contrats existants et résiliations » et d'« Individualisation et attribution des subventions de fonctionnement dans les enveloppes prévues à cet effet par le Conseil communautaire »,

Le Conseil permanent est invité à :

- attribuer, dans le cadre de son fonctionnement annuel, une subvention au hauteur de 60 500 € au profit de la Maison des Adolescents Adoenia,
- approuver les termes de convention de partenariat ci-annexée, et à autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019 – Chapitre 65 – Nature 65738.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour : 51 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0

Ne participe pas au vote : 0

Non votant : 1 (BLEUZE Anthony)

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,



Sébastien EVRARD.

Certifié exécutoire

Transmis au contrôle de légalité le : 18 octobre 2019.

Publié le : 18 octobre 2019.